

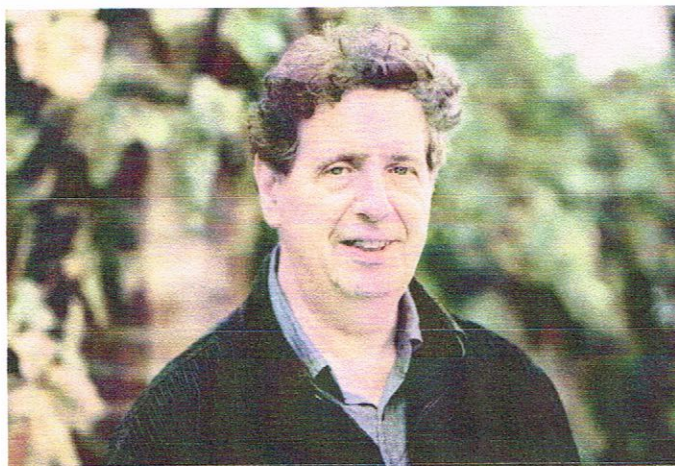
ENTRETIEN

Michaël Levinas : « Mon père, Emmanuel Levinas, ne voulait plus avoir de contact avec la Lituanie »

A Fils du philosophe Emmanuel Levinas, le pianiste et compositeur, professeur honoraire au CNSMDP, membre de l'Institut de France et de l'Académie des beaux-arts, Michaël Levinas, s'est opposé à l'inauguration du Centre Emmanuel Levinas en Lituanie, le mois dernier. Il explique pourquoi.

Actualité Juive La ville de Kaunas, en Lituanie, a inauguré un centre qui porte le nom de votre père, le philosophe Emmanuel Levinas, en décembre dernier. Pourquoi êtes-vous opposé à cette initiative ?

Michaël Levinas : Lors d'une visite à Paris, en 2018, du philosophe Viktoras Bachmetjevas, j'ai appris que celui-ci voulait créer un Centre Emmanuel Levinas à Kaunas. Je lui ai immédiatement exprimé ma réserve à l'utilisation du nom dans le lieu même où toute notre famille avait été assassinée pendant la Shoah par balles avec la complicité avérée du peuple lituanien. C'est l'employé de mon grand-père (qui était libraire) qui a dénoncé la famille et conduit les miliciens lituaniens à son domicile. J'indiquais qu'il était de notoriété publique que mon père avait formulé à plusieurs reprises le vœu solennel de ne plus jamais revenir en Lituanie et de ne plus avoir de contact avec ce pays. Sa décision était irrévocable. En revanche, je lui indiquais aussi que je n'étais pas opposé à ce que dans le cadre d'une structure consacrée à la philosophie contemporaine, on puisse créer un secteur dédié à l'étude de



moral pour son œuvre, qui va de pair avec le respect de son nom et l'usage qu'on en fait.

Que s'est-il passé ensuite ?

M.L. : Suite à ces échanges, j'ai été invité en mars 2019 par l'ambassade de France à Vilnius pour rencontrer les responsables de la mairie de Kaunas et des universités de cette ville dans le

cadre officiel d'un colloque. Un accord avait été trouvé pour créer un « centre de philosophie contemporaine » qui impliquait naturellement les études levinassiennes. Nous avons visité le futur lieu et de nombreuses prises de parole des plus politiques aux plus scientifiques se sont succédé, accueillant favorablement cette proposition. Ainsi le respect de la tragédie des morts de la Shoah pouvait être

préservé dans un pays où le travail de mémoire et de reconnaissance de la responsabilité du peuple lituanien n'a pas encore véritablement commencé. Il est vrai, cependant, que le recteur de l'université de médecine était absent de ces cérémonies. Ce n'est que par voie de presse (un article dans le *FigaroVox*) que j'ai été informé de l'inauguration d'un Centre Emmanuel Levinas à Kaunas le 6 décembre dernier, dans le cadre de la Lithuanian University of Health Sciences.

L'accord conclu en mars 2019 était donc rompu. Fait notable : cette inauguration s'est tenue en présence de l'ambassade d'Israël, seulement, et en l'absence de l'ambassade de France en Lituanie, de l'ambassade de Lituanie en France, des autorités lituaniennes gouvernementales et culturelles qui sont opposées, comme me l'a récemment confirmé l'ambassadeur de Lituanie en France, à cette initiative unilatérale. Celle-ci a été conclue avec l'accord de ma sœur et ce, au mépris des réserves que j'avais publiquement exprimées en tant que fils, concernant l'usage du nom de

mon père, Emmanuel Levinas. À ce jour, la situation est juridiquement problématique : j'ignore tout de ce Centre, de ses statuts, de sa direction scientifique, de ses missions et de ses partenariats. Je suis le seul d'une famille de survivants, non seulement à ne pas avoir été prévenu (ainsi que mon fils, Elie-Emmanuel Levinas) de l'inauguration de ce Centre, mais à ne pas en connaître la vocation.

La Lituanie pouvait-elle ignorer les réserves de votre père qui ne voulait plus avoir de lien avec ce pays où sa famille avait été assassinée ?

M.L. : Un article de presse faisant l'éloge de cette inauguration cite explicitement les propos de la directrice de ce Centre se félicitant de « ramener Emmanuel Levinas à Kaunas ». Il est clair que cette personne qui n'a pas estimé nécessaire de prendre contact avec moi, n'a pas lu une ligne d'Emmanuel Levinas. Si cela avait été le cas, elle aurait eu plus de scrupules à exprimer ce vœu qui aurait horrifié mon père. Il a tant dit que ce qui s'était passé pour sa famille était comme une tumeur dans le cerveau, irréparable et inguérissable.

Avec votre sœur, Simone Hansel, vous êtes titulaire exclusif du droit moral et responsable de l'usage du nom de votre père, quand il fait référence à son œuvre. À quoi veillez-vous, en particulier, pour préserver son héritage moral et intellectuel ?

M.L. : Il n'y a pas de discussion sur ce point. Je suis l'unique et exclusif titulaire du droit moral pour l'œuvre d'Emmanuel Levinas. Ma sœur a attaqué les dispositions testamentaires de mon père. Ce procès a duré quinze ans. C'est de notoriété publique. En 2009, la justice a définitivement tranché et reconnu les dispositions prises par mon père. ■

Propos recueillis par Yaël Scemama

CE N'EST QU'À PARTIR DE LA PRESSE QUE J'AI ÉTÉ INFORMÉ DE L'INAUGURATION DU CENTRE EMMANUEL LEVINAS À KAUNAS

l'œuvre d'Emmanuel Levinas. Un an plus tard, j'étais contacté par l'ambassadrice de France en Lituanie, Madame Lignières-Counathe, qui m'informait de l'évolution d'un projet de création de ce Centre Emmanuel Levinas. Je lui ai, à nouveau, exprimé mes réserves, en lui rappelant la position très ferme de mon père et ma responsabilité morale et intellectuelle en tant que titulaire exclusif du droit

cadre officiel d'un colloque. Un accord avait été trouvé pour créer un « centre de philosophie contemporaine » qui impliquait naturellement les études levinassiennes. Nous avons visité le futur lieu et de nombreuses prises de parole des plus politiques aux plus scientifiques se sont succédé, accueillant favorablement cette proposition. Ainsi le respect de la tragédie des morts de la Shoah pouvait être